

CANDIDATURES EN DUT POUR LES ÉTRANGERS NON RÉSIDANT EN FRANCE



Si votre pays est un pays à procédure "Etudes en France" :

Remplissez un dossier de candidature, sur le site internet Etudes en France, à partir du 15 novembre.

Si votre pays n'est pas un pays à procédure "Etudes en France" :

Candidatez via le site Parcoursup entre janvier et mars.